



Ordonnance d'exécution provisoire du jugement

Par **cricket**, le **05/01/2015** à **13:25**

bonjour, il y a deux ans j'étais en SNS AVEC MON EX-conjoint qui a fait des dettes la société avait un véhicule en crédit bail.

le 13 novembre 2012 cette société a été mise en liquidation judiciaire.

le 7 novembre 2014 je reçois une ordonnance d'exécution par huissier pour le véhicule ou je dois avec monsieur payer 500 euros par mois ...

je m'en parle donc à mon avocat sachant qu'il est au courant de mes revenus soit (le RSA et deux enfants à charges sans pensions alimentaires)

il m'a demandé de lui faire parvenir un chèque de 250 euros au nom de la carpa...

je ne peux pas payer évidemment je lui en ai fait part mais je reste sans nouvelles de lui.

je n'avais jusqu'au 2 janvier pour faire appel mais apparemment rien n'a été fait ..

maintenant que va-t-il m'arriver???

Par **louison123**, le **05/01/2015** à **15:39**

je ne vois donc pas pourquoi votre avocat vous a fait payer 250 EUR à l'ordre de la CARPA si vous avez décidé de relever l'appel car la déclaration d'appel doit suspendre l'exécution provisoire sachant que vous ne risquez pas d'être saisi sur le compte bancaire si vos revenus sont limités au RSA.

renseignez-vous auprès de votre avocat.